BANQUE POPULAIRE
AUVERGNE RHÔNE ALPES

ATTESTATION DE DEPOT POUR CONSTITUTION DE CAPITAL SOCIAL

Nous soussignés **BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE-ALPES**, dont le Siège Social est sis à Lyon – 4, rue Eugène Deruelle – 69003 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 605 520 071,
Représentée par Florent CARVELLI, Directeur d'agence, certifie :

1 – qu'il a été ouvert à son agence, sous le n° 37804413976 un compte indisponible portant le libellé suivant : ABI KEBAB NAAN TACOS.

2 – qu'il a été remis par chèque, virement ou espèces, pour être créditée à ce compte, la somme de 1000 euros (MILLE EUROS euros).

Représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs en numéraire conformément à la liste des souscripteurs ci-dessous.

3 – une liste, figurant ci-après, comportant les noms, prénoms usuels des souscripteurs avec l'indication des sommes versées par chacun d'eux.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Nom du souscripteur	Montant de la souscription	Nom du souscripteur	Montant de la souscription
EMIRHAN DERIN	250 euros		euros
ABDULHALIM MIRZAOGLU	150 euros		euros
IDRIS GOK	250 euros		euros
ERKAN YILDIRIM	200 euros		euros
OMER TALHA YAKUT	150 euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros

Les versements effectués par chèque sont pris sous réserve de bonne fin d'encaissement de ces derniers

La Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes agit ainsi à titre de simple dépositaire agréé désigné par la législation des sociétés.

Les fonds déposés resteront immobilisés dans les conditions légales et réglementaires.

Fait à VALENCE, le 25 avril 2024
(Signature du directeur et cachet de l'agence)

P.O.
V. AKARSO

BANQUE POPULAIRE
AUVERGNE RHÔNE ALPES
61 Cours Jean Jaurès
Résidence Les Cèdres
26800 Portes Les Valence

Les personnes concernées par les traitements de la Banque populaire Auvergne Rhône Alpes, responsable de traitement, bénéficient à tout moment pour les données à caractère personnel les concernant et dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, à la portabilité, à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès, de retrait de leur consentement (si donné) et du droit de former une réclamation auprès de l'autorité compétente. Les modalités d'exercice de ces droits sont